
***NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019
ET
DES BUDGETS PRIMITIFS 2020***

RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation et présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2019 et des budgets primitifs 2020 du budget principal de la communauté de communes et des budgets annexes.

Ce document est consultable et téléchargeable sur le site internet de la collectivité www.comcomabc.fr

- ↳ Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour une année civile.
- ↳ Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année civile.

La communauté de communes Arnon Boischaut Cher (ABC) élabore un budget principal et 3 budgets annexes (assainissement en délégation de service public, assainissement en régie et ordures ménagères) jusqu'en 2019. Le budget annexe assainissement en régie disparaît en 2020 suite au passage en délégation de service public de l'ensemble du service.

Les comptes administratifs 2019 et les budgets primitifs 2020 ont été approuvés respectivement le 04/03/2020 et le 29/07/2020 par le conseil communautaire. Ils peuvent être consultés sur demande au service administratif de la communauté de communes aux heures d'ouverture des bureaux.

La communauté de Communes Arnon Boischaut Cher, créée par arrêté préfectoral du 21/12/2010, est peuplée de 8 144 habitants (population INSEE 2017 parue le 29/06/2020) répartis sur 18 communes depuis le 1^{er} janvier 2019 (Corquoy et Sainte Lunaise étant une commune nouvelle depuis le 1^{er} janvier 2019) sur une superficie totale d'environ 400 km². C'est un territoire rural (densité 21 habitants/km² environ).

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 (CA)

1. CA 2019 - BUDGET GENERAL

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		30 656.08 €	488 729.78 €		488 729.78 €	30 656.08 €
Opération de l'exercice	2 517 299.17 €	2 879 492.49 €	1 105 605.29 €	2 568 152.89 €	3 622 904.46 €	5 447 645.38 €
TOTAUX	2 517 299.17 €	2 910 148.57 €	1 594 335.07 €	2 568 152.89 €	4 111 634.24 €	5 478 301.46 €
Résultat de clôture		392 849.40 €		973 817.82 €		1 366 667.22 €
Restes à réaliser			1 130 622.45 €	42 868.95 €	1 130 622.45 €	42 868.95 €
TOTAUX CUMULES		392 849.40 €	1 130 622.45 €	1 016 686.77 €	1 130 622.45 €	1 409 536.17 €
RESULTATS DEFINITFS		392 849.40 €	113 935.68 €			278 913.72 €

Les lignes directives du budget

Dans le cadre du contrat de territoire 2017-2020 signé le 27/09/2018 entre le département, les 3 communes pôles d'équilibre du territoire (Châteauneuf-sur-Cher, Levet et Lignières) et la communauté de communes, des actions ont été définies pour les besoins en matière d'équipements jugés prioritaires par les parties. Montant total estimé des projets de la CDC ABC (Construction de la station d'épuration de Châteauneuf/Venesmes, Réhabilitation du réseau EU RD3 Vallenay, Réhabilitation du bâtiment Colbert – futur siège social de la CDC) : 3 887 500 €. Total subvention du département : 273 312 €

La communauté de communes ABC budgétise des fonds de concours aux communes. Elle soutient, notamment, pour la commune de Levet l'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire et des travaux d'aménagements visant à la sécurisation de centre-bourgs (3 692,50 € pour l'installation de deux feux tricolores à Chavannes).

La communauté de communes ABC apporte également un soutien financier par le biais de subventions de fonctionnement au développement du tourisme (53 000 € à l'Office de Tourisme de Lignières) et de l'action culturelle (22 500 € aux Bains Douches).

Le projet d'aménagement du numérique est en cours. Deux emprunts auprès de la caisse d'épargne d'un montant de 1 150 000 € ont été contractés pour financer la subvention d'investissement de la communauté de communes versée à Berry Numérique. Un premier versement de 20% a été effectué en 2019, soit un montant de 239 200 €.

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), 77 034,00 € ont été versés à ATOPIA pour la réalisation des documents.

En ce qui concerne le projet de réhabilitation du bâtiment COLBERT à Châteauneuf-sur-Cher en futur siège social de la CDC ABC, des études structurelle et thermique ont été réalisées (pour un montant global de 3 770,00 €) et les premières factures de la maîtrise d'œuvre ont été réglées à l'Atelier Carré d'Arche (11 980,00 €).

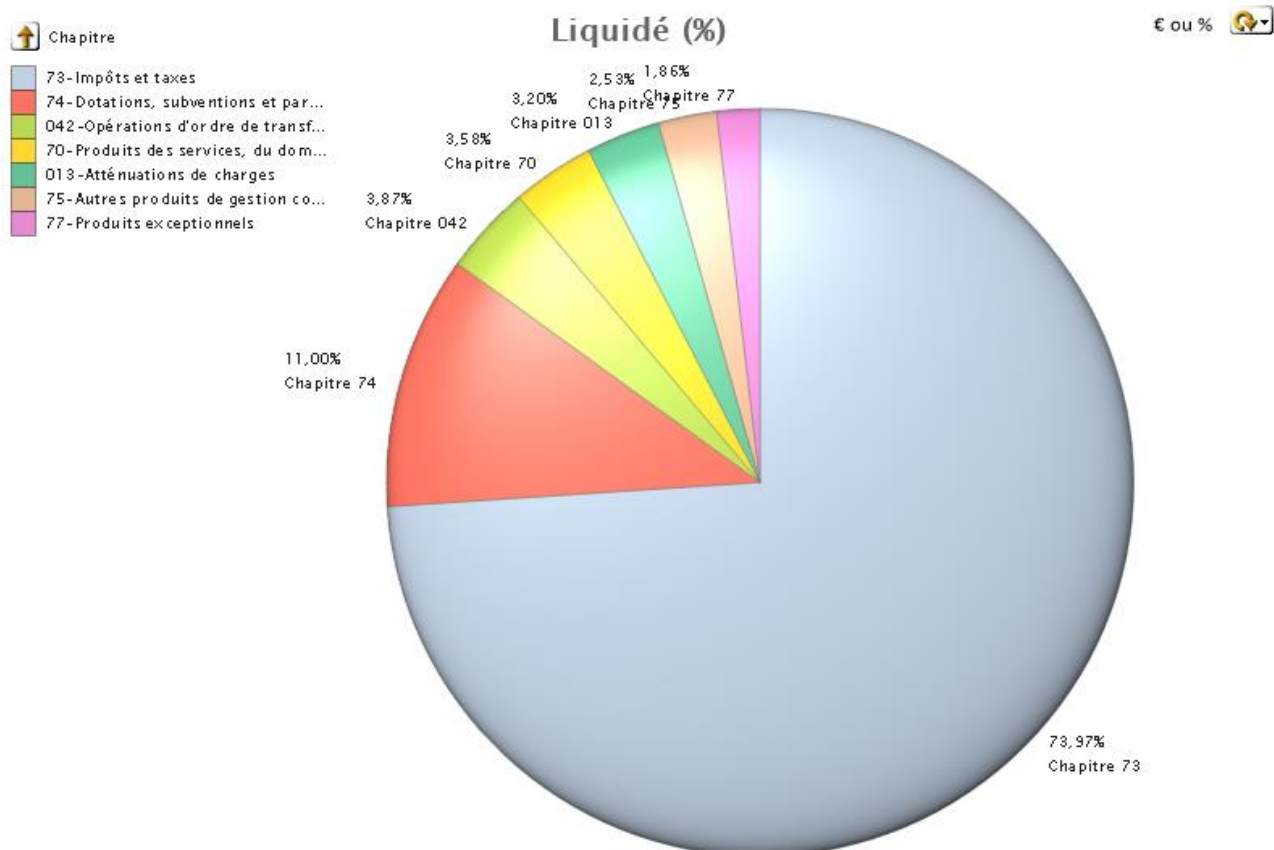
Des travaux de voirie ont été programmés sur le territoire pour un montant de 296 468,06 € HT (soit 355 761,68 €).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 2 517 299,17 €
- Recettes : 2 910 148,57 €

Soit un excédent de fonctionnement de 392 849,40 € à affecter en investissement pour un montant de 113 935,68 € afin de couvrir les besoins de financement.

Les principales recettes



Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 4.37 % par rapport à 2018.

Chapitre	Montant réalisé 2019	Objets
Atténuation de charges Chapitre 013	92 154,08 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ remboursement sur salaire des agents en congé de maladie /accident de travail ➤ quote-part des salaires des agents affectés aux budgets annexes
Produit de services, domaine et ventes diverses Chapitre 70	103 221,48 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ facturation liées à l'enfance jeunesse ➤ prestations de service réalisées auprès d'organismes ou collectivités
Impôts et taxes Chapitre 73	2 129 822,77 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ taxes locales ➤ FPIC ➤ Prélèvement sur les jeux (courses hippiques à Lignièrès) ➤ FNGIR ➤ Taxe de séjour
Chapitre	Montant réalisé 2019	Objets
Dotations, subventions et participations Chapitre 74	316 619,44 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ DGF ➤ Compensations ➤ Dotation globale de décentralisation ➤ FCTVA ➤ Aides CAF pour le service enfance jeunesse
Autres produits de gestion courante Chapitre 75	72 901,51 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Revenus des immeubles (locations au gîte Colbert et aérodrome)
Produits Exceptionnels Chapitre 77	53 471,61 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cessions ➤ Divers

- ↳ Les impôts et taxes progressent globalement de 2.91 % par rapport à 2018 notamment grâce à une légère augmentation de la taxe foncière et d'habitation et à un rôle complémentaire en 2019 (87 476,00 €) et malgré une baisse significative de la cotisation sur VAE (-19,67 %) et du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (-28,14%).
- ↳ Les dotations et participations enregistre une augmentation en 2019 de 20,83 % € par rapport à 2018, en raison d'une légère augmentation de la dotation d'intercommunalité et de l'attribution de compensation des pertes de bases d'imposition à la CET (+ 48 617,00 €).

Fiscalité

Les taux d'imposition comme ont été votés à l'identique entre 2018 et 2019 :

- Taxe d'habitation 10.90 %
- Taxe sur le foncier bâti 10.00 %
- Taxe sur le foncier non bâti 18.71 %
- Cotisation foncière Entreprises 9.48 %

Les principales dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué entre 2018 et 2019 passant de 2 161 999,52 € à 2 082 042,95 € soit - 3,70 %.

	2018	2019	Ratio
Charges à caractère général - 011	358 402,93 €	319 211,37 €	-10,94 %
Charges de personnel et assimilés – 012	1 512 666,37 €	1 484 823,36 €	-1,84 %
Atténuation de produits- 014	31 453,00 €	12 552,00 €	-60,09 %
Autres charges de gestion courantes - 65	246 574,12 €	238 992,01 €	-3,07 %
Charges financières - 66	12 642,70 €	22 974,59 €	+81,72 %
Charges exceptionnelles - 67	260,40 €	3 489,62 €	+1 240,09 %

Les charges à caractère général ont diminué de façon notable de 10,94 % entre 2017 et 2018, notamment sur les articles suivants :

- Carburant (-16 409,24 €, soit -22,58 %)
- Autres fournitures non stockées (-4 525,86 €, soit -25,32 %)
- Fournitures de petit équipement (-8 554,96 €, soit -11,40 %)
- Entretien matériel roulant par prestataire (-3 017,56 €, soit -24,81 %)
- Versement à des organismes de formation (-3 420,00 €, soit -49,21 %) ; en 2018 une campagne de formation aux premiers secours avait été organisée pour les agents de la collectivité, ce qui explique les dépenses de formation bien plus importantes en 2018 que les autres années.

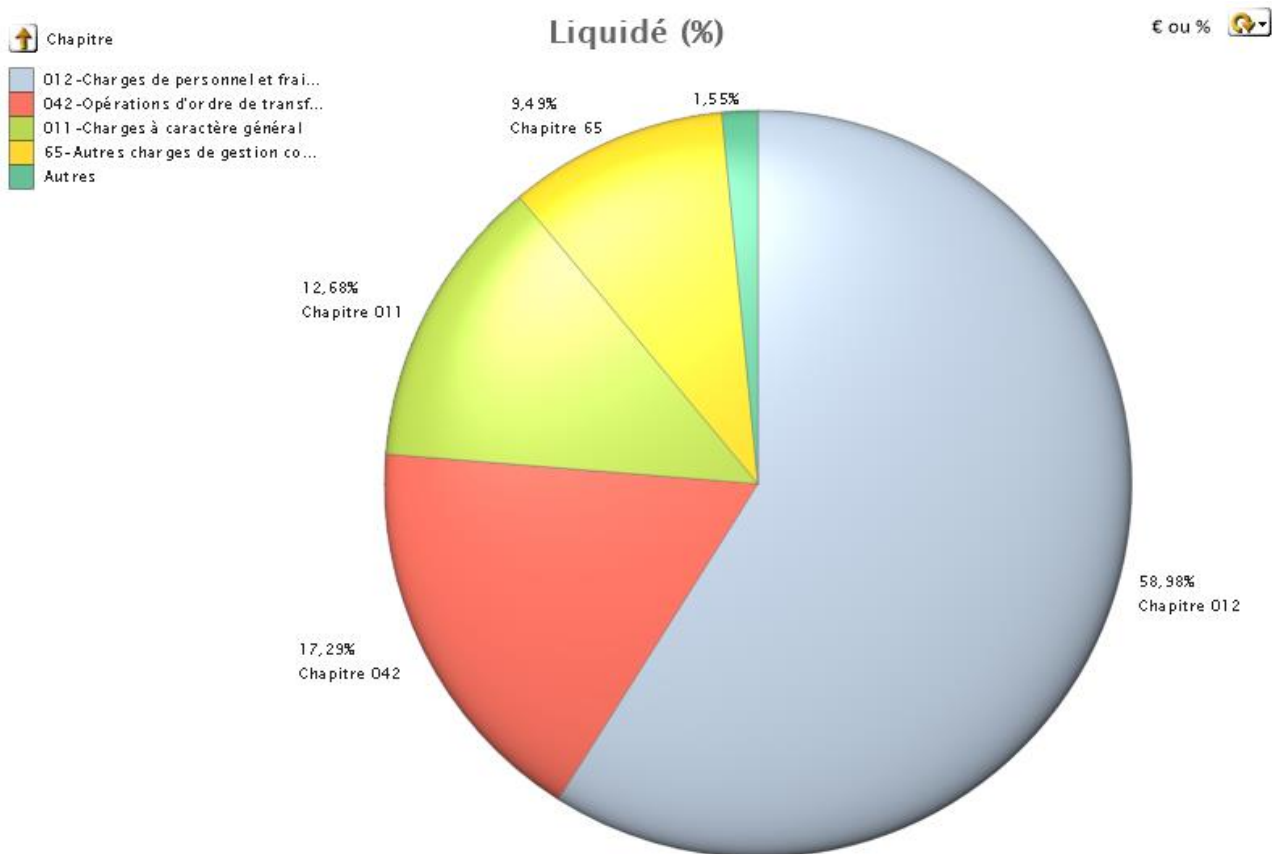
Les charges de personnel ont diminué de 1,84 %.

Le reversement du FPIC aux communes a également baissé de 60,00 % (-18 901,00 €).

Les autres charges de gestion courante ont également légèrement baissé : en 2019, aucune subvention n'a été versée aux budgets annexes (alors qu'en 2018, les subventions au budget ordures ménagères de 2017 et 2018 avaient été versées pour un montant de 29 500,00 €).

En revanche, on note une forte progression des subventions versées aux associations (129 488,00 € en 2019 contre 99 711,20 € en 2018) :

- En 2019 la communauté de communes a passé convention avec l'association ARPPE EN BERRY pour la mise en place d'un RAM itinérant sur son territoire, et a versé une subvention de fonctionnement de 27 265,00 € à l'association, ce qui explique cette augmentation
- Comme en 2018, une subvention de 53 963 € a été octroyé à l'office de Lignièrès, dans le cadre de la compétence obligatoire « Promotion du tourisme, dont la création des offices de tourisme » au 01/01/2017
- Le soutien aux actions culturelles représente 37 900 €, dont 22 500 € pour Les Bains Douches de Lignièrès, place forte de la culture locale, 4 000 € à Musique en Boischaut Marche de Lignièrès, 1 500 € pour la saison culturelle de Levet et 5 000 € à l'ACEVA pour l'organisation de l'Event Rider Masters au Pôle du Cheval et de l'Ane à Lignièrès. 12 familles dont les enfants étaient inscrits à l'école de musique Boischaut marche ont bénéficié d'un reversement de cotisation pour un montant global de 840 €.



Chaque année, la section de fonctionnement doit dégager un excédent permettant de financer les investissements structurels de la communauté de communes.

Personnel

Les charges de personnel représentent une part importante du budget (58,98 % des charges), les compétences de la Communauté de Communes nécessitant beaucoup de main d'œuvre (entretien des espaces verts, service enfance jeunesse, voirie).

La collectivité compte :

- 32 agents titulaires ou stagiaires (+1 par rapport à 2018 : 1 recrutement suite à une mutation)
- 13 agents non titulaires dont 3 apprentis dans le technique (-2 par rapport à 2018) au 31/12/2019

correspondant à 40.25 ETP (équivalent temps-plein).

Ils dépendent des filières techniques (30), animation (10) et administrative (5) dont 1 personne au service gîte-tourisme.

Ils sont répartis au sein des services :

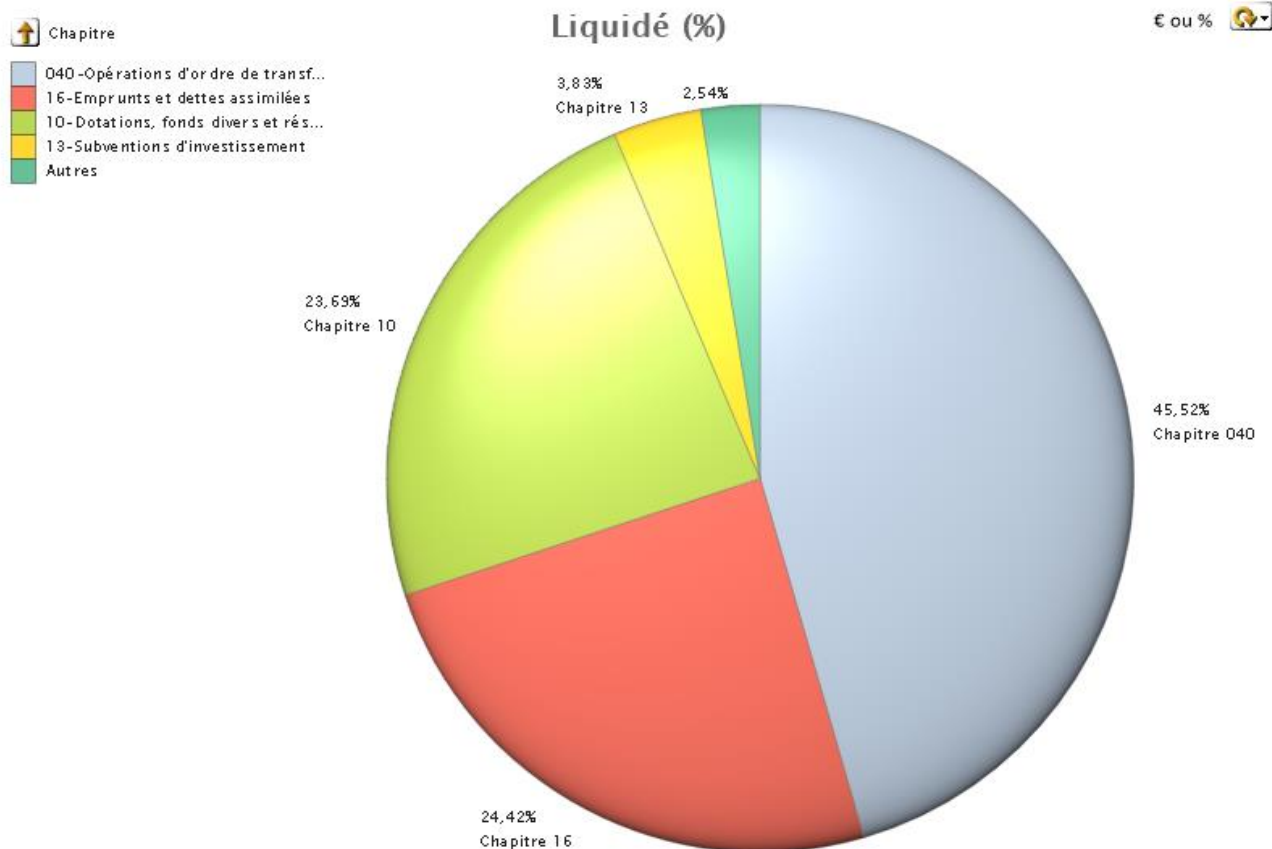
- Espaces verts,
- voirie/assainissement,
- enfance jeunesse,
- gîte/tourisme,
- administratif

SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses : 1 594 335,07 €
- Recettes : 2 568 152,89 €

Soit un excédent de 973 817,82 € à reporter en 2020.

Les principales recettes



Les amortissements des biens constituent la principale recette de la section (45,52 %). (Chapitre 040)

Chapitre 10

Le résultat affecté à la section d'investissement (article 1068) s'élève à 742 566,78 €

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) représente également une recette sur investissement de 66 956,04 €. Il a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire.

Chapitre 16

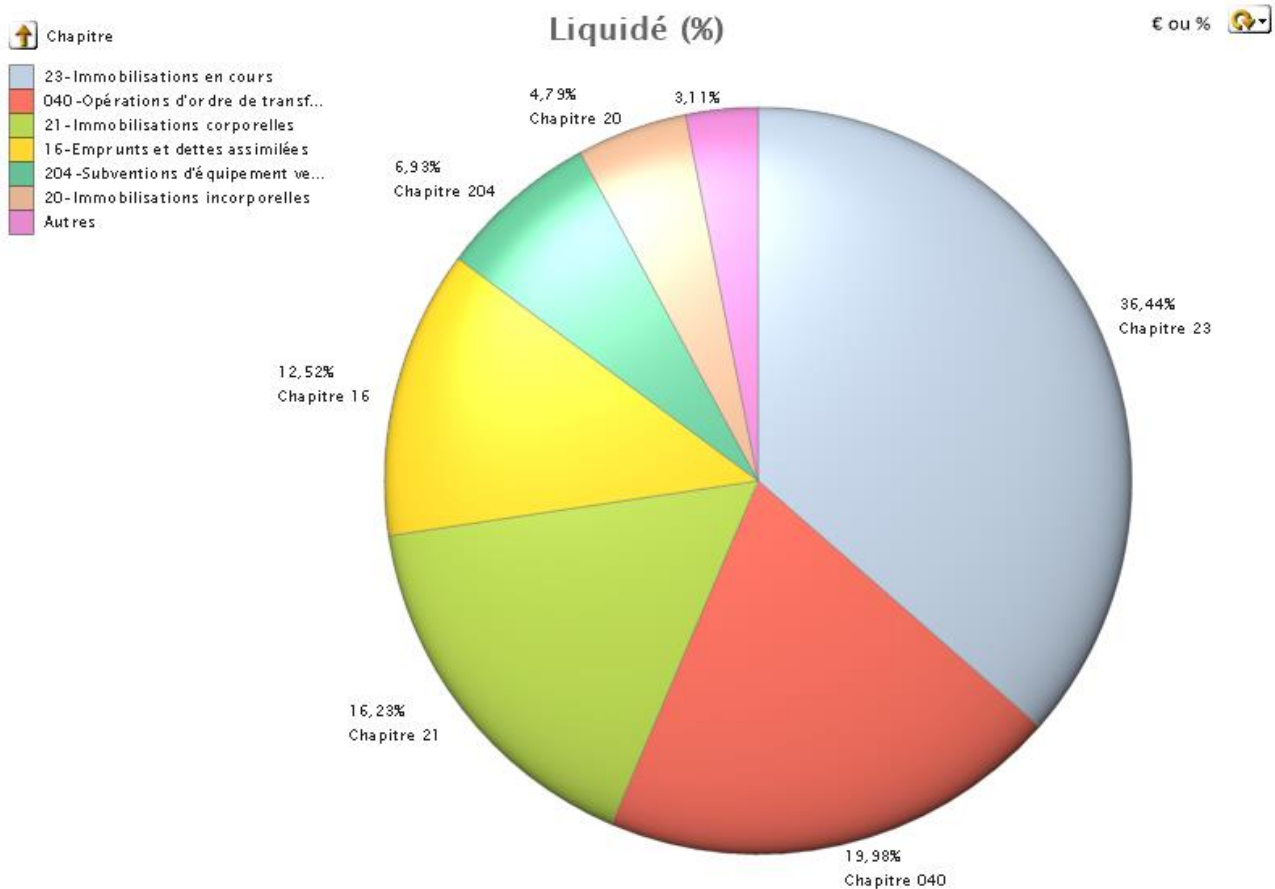
Un emprunt d'un montant de 1 150 000,00 € a été contracté pour permettre de financer les travaux liés à l'installation d'infrastructures de télécommunication pour accéder au haut débit et très haut débit sur le territoire de la communauté de communes : ADSL et fibre optique.

Autres recettes d'investissement (Chapitre 13)

- Fonds de concours versés par les communes membres pour des travaux de voirie (34 533,05 €)
- 2^{ème} acompte subvention de l'État (DETR) pour le PLUi (27 008,00 €)

Les principales dépenses

Les dépenses d'investissement se répartissent de la façon suivante :



Chapitre 20 :

- ↳ Elaboration du PLUI : 77 034,00 €

Chapitre 21 : acquisitions de matériels/immobilisations :

- ↳ Pour les services techniques : achat d'un utilitaire d'occasion NISSAN NV400 (17 728,76 € TTC) et de différents outils et matériels (souffleurs à feuilles, sièges de tracteurs, harnais pour taille-haies, feux et barrières de chantiers...)
- ↳ Pour le bureau d'information touristique et le gîte : remplacement de l'ordinateur au bureau (1 480,80 €) et rénovation du salon de télévision (1 426,79 €)
- ↳ Pour le service enfance jeunesse : achat de 3 fauteuils de bureau pour le service et différents équipements pour les sites (réfrigérateurs, porte-manteaux, tapis, jeux, étagères, etc...)
- ↳ Pour le service administratif : Suite à une cyber-attaque, remplacement du serveur informatique (5 994,00 €) et d'un ordinateur (1 449,60 €).

Chapitre 23 : Travaux de voirie (355 761,68 €) et maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du futur siège social (18 900 €).

Chapitre 16 : capital des emprunts (114 476,02 €) : 10 emprunts en cours en 2019 dont 1 arrivant à échéance pendant l'exercice, et 2 nouveaux contractés en 2018 pour la réalisation des travaux d'installation d'infrastructures de télécommunication (fibre optique, ADSL) pour un montant total de 1 150 000,00 €.

Les données synthétiques

L'objectif de la mandature actuelle est :

- de maintenir la pression fiscale,
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement, malgré de nombreuses compétences nécessitant du personnel conséquent,
- de maîtriser son taux d'endettement. Néanmoins les travaux de la montée du haut débit et de l'installation de la fibre optique sur l'ensemble du territoire ont nécessité la contraction de deux emprunts d'un montant global de 1 150 000 € en 2018 (perçu en 2019).

L'encours de la dette est de 178,29 €/habitant en 2019 (capital restant dû au 31/12/2019 de 1 458 419,90 € pour 8 180 habitants au dernier recensement INSEE).

Pour rappel, l'encours de la dette est de 74.03 €/habitant en 2018 (77.77 €/habitant en 2017, 96.05 €/habitant en 2016).

2. CA 2019 - BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		21 120,68 €				21 120,68 €
Opération de l'exercice	11 568,77 €	379,93 €			11 568,77 €	379,93 €
TOTAUX	11 568,77 €	21 500, 61 €			11 568,77 €	21 500, 61 €
Résultat de clôture		9 931,84 €				9 931,84 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		9 931,84 €				9 931,84 €
RESULTATS DEFINITFS		9 931,84 €				9 931,84 €

Le conseil communautaire, par délibération du 5 juillet 2017, a décidé d'abandonner le régime dérogatoire concernant le financement des ordures ménagères, et de ne plus percevoir à compter du 1^{er} janvier 2018, la redevance incitative en lieu et place du SMIRTOM du Saint-Amandois.

Le budget annexe des ordures ménagères permet d'effectuer les écritures comptables (régularisation des dossiers des usagers en cas de décès, déménagements, etc...) demandées par le SMIRTOM pour les factures émises avant le 31/12/2017 et d'inscrire les créances éteintes ou non valeurs soumises par le trésor public.

En 2019, il n'a pas été nécessaire de verser une subvention d'équilibre du budget général pour neutraliser et consolider le budget en raison de l'excédent reporté de 2018.

3. CA 2019 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN REGIE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		23 939,17 €		35 157,97 €		59 097,14 €
Opération de l'exercice	182 397,45 €	201 746,41 €	114 318,75 €	86 485,44 €	296 716,20 €	288 231,85 €
TOTAUX	182 397,45 €	225 685,58 €	114 318,75 €	121 643,41 €	296 716,20 €	347 328,99 €
Résultat de clôture		43 288,13 €		7 324,66 €		
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		43 288,13 €		7 324,66 €		50 612,79 €
RESULTATS DEFINITFS		43 288,13 €		7 324,66 €		50 612,79 €

Investissements réalisés :

- Essais de compactage assainissement / eaux usées - Uzay Le Venon
- Réhabilitation poste de relèvement et renforcement autosurveillance station – Saint Loup des Chaumes
- Télégestion SOFREL poste de relèvement / lagune – Saint Baudel
- Renforcement autosurveillance postes de relèvements divers
- Télégestion SOFREL poste de relèvement bassin d'orage – Vallenay
- Télégestion SOFREL STEP – Vallenay

4. CA 2019 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		41 435,52 €		594 687,27 €		636 122,79 €
Opération de l'exercice	195 508,12 €	250 323,79 €	1 069 799,79 €	803 675,83 €	1 265 307,91 €	1 053 999,62 €
TOTAUX	195 508,12 €	291 759,31 €	1 069 799,79 €	1 398 363,10 €	1 265 307,91 €	1 690 122,41 €
Résultat de clôture		96 251,19 €		328 563,31 €		424 814,50 €
Restes à réaliser			299 925,30 €	233 639,53 €	299 925,30 €	233 639,53 €
TOTAUX CUMULES		96 251,19 €	299 925,30 €	562 202,84 €	299 925,30 €	658 454,03 €
RESULTATS DEFINITFS		96 251,19 €		262 277,54 €		358 528,73 €

La communauté de communes soucieuse de répondre aux besoins environnementaux investit sur son territoire :

- Lignières : Un diagnostic des réseaux réalisé en 2011-2012 a mis en évidence des problèmes majeurs d'infiltration d'eaux parasites (météoriques et en provenance de la nappe) sur la station de traitement des eaux usées existante. La station d'épuration de Lignières étant dépassée hydrauliquement et son état se dégradant, la commune de Lignières a été mise en demeure de procéder à la mise en conformité de ses installations. Ainsi la Communauté de Communes Arnon Boischaud Cher, qui

dispose de la compétence assainissement collectif sur le territoire de la commune de Lignières, a décidé de construire une nouvelle station d'épuration de capacité 1 900 E.H. pour environ 800 branchements. Cette nouvelle infrastructure a été mise en service en août 2018. Le montant global des travaux s'élève à 1 924 182,56 € TTC et les dernières factures ont été réglées en 2019 (228 772,14 € HT, soit 229 123,90 €).

- Levet : Rue Nationale. Des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif ont été réalisés pour un montant HT de 251 879,99 € soit 302 255,98 € TTC.
- Corquoy : Des travaux pour la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif et d'une station de traitement des eaux usées au lieu-dit « La Roche » ont été réalisés en partie en 2019 pour un montant de 375 317,82 € HT, soit 416 732,40 € TTC, travaux qui s'achèveront en 2020.

BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2020

Les dispositions de la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe et de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite MAPTAM ont amené le conseil communautaire à redéfinir les compétences obligatoires et optionnelles de la Collectivité dans le cadre de ses statuts, et déterminer l'intérêt communautaire. Ces dernières années, le transfert des compétences liées au tourisme (2017) et à la GEMAPI (2018), à l'élaboration du PLUi (2016), du SCoT (schéma de cohérence territoriale), de l'action économique, génèrent des investissements ou des dépenses de fonctionnement supplémentaire importants.

La volonté des élus est d'assurer des services publics et un cadre de vie de qualité, tout en s'attachant à trouver un équilibre cohérent entre la bonne gestion des deniers publics via les investissements, l'adaptation aux évolutions juridiques, technologiques, et le développement de l'attractivité du territoire au niveau culturel et touristique.

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire de la COVID-19 et les finances des collectivités en sont fortement impactées. La communauté de communes ABC voit ses recettes liées à l'exploitation du gîte en très forte baisse, ainsi que celles liées aux prestations du service enfance-jeunesse. Des dépenses sont également inscrites en investissement afin de pouvoir verser des subventions aux entreprises locales en difficulté, soit directement, soit par le biais du Fonds Renaissance porté par la Région.

La communauté de communes ABC budgétise des fonds de concours aux communes (nouveaux crédits et restes à réalisés). Elle soutient des projets divers : aménagement sécuritaire de la commune de Levet, remise en état d'un pont à Chambon, radars pédagogiques à Uzay-le-Venon, travaux de voirie à Montlouis. Des crédits sont inscrits pour le programme voirie en investissement à hauteur de 78 000 € pour des travaux sur les communes de Corquoy, Lapan et Levet, et en fonctionnement pour 72 000 € (à l'article 615231 qui permet aussi la récupération de la TVA) pour la rénovation de petits ouvrages (ponts) et de voiries (point-à-temps).

L'achat de matériel roulant est inscrit pour 48 000 € et fait suite au vol d'un camion polybenne fin 2019.

Des restes à réaliser d'un montant de 44 612 € sont inscrits pour la réalisation du PLUI, auxquels viennent s'ajouter 10 000 € pour l'enquête publique.

La communauté de communes ABC réaffirme son soutien à l'action culturelle avec des prévisions budgétaires pour le versement de subventions de fonctionnement (Bains Douches, Musique en Boischaux Marche, etc...).

Le budget 2020 a été adopté en tenant compte des dotations connues pour l'exercice, et en maintenant les taux d'imposition de 2019. Enfin, un emprunt pour le financement des travaux du bâtiment Colbert est également inscrit en recette d'investissement pour 500 000 €, en équilibre des dépenses, pour permettre le lancement du projet et le montage du dossier.

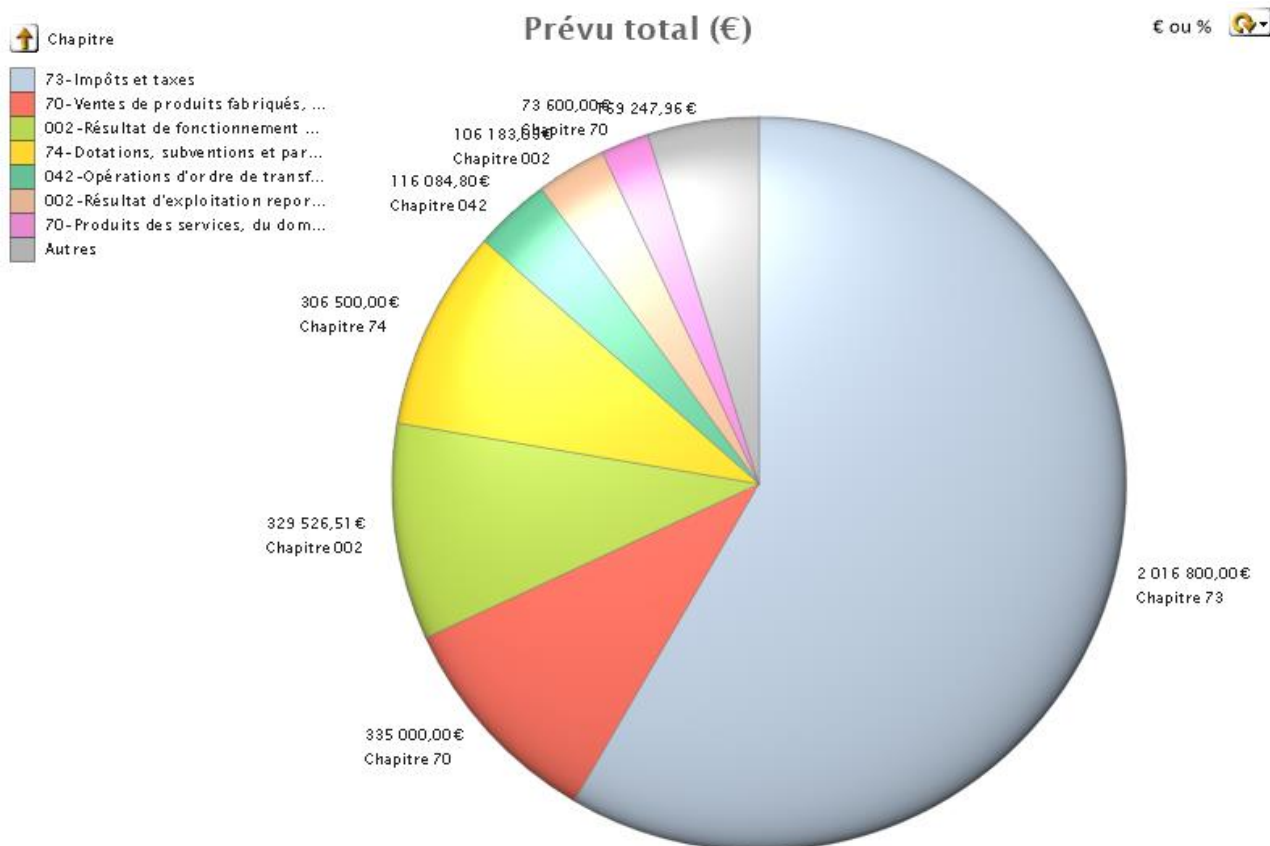
1. BP 2020 - BUDGET GENERAL

Il s'équilibre de la manière suivante :

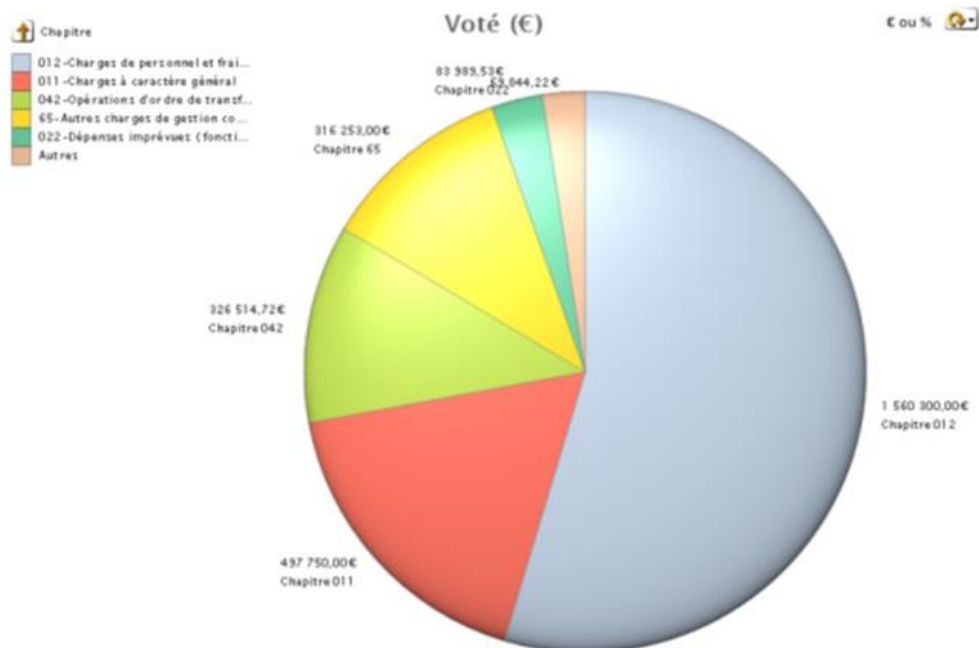
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2 854 651.47 €	2 854 651.47 €	2 057 041.78 €	2 057 041.78 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

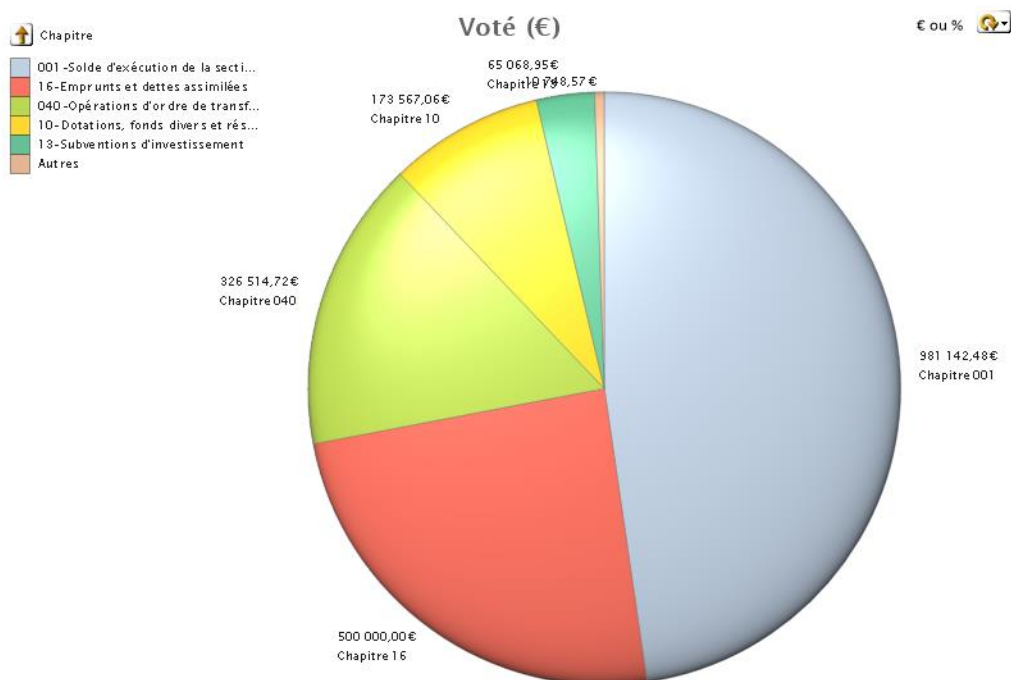


Dépenses de fonctionnement



SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement



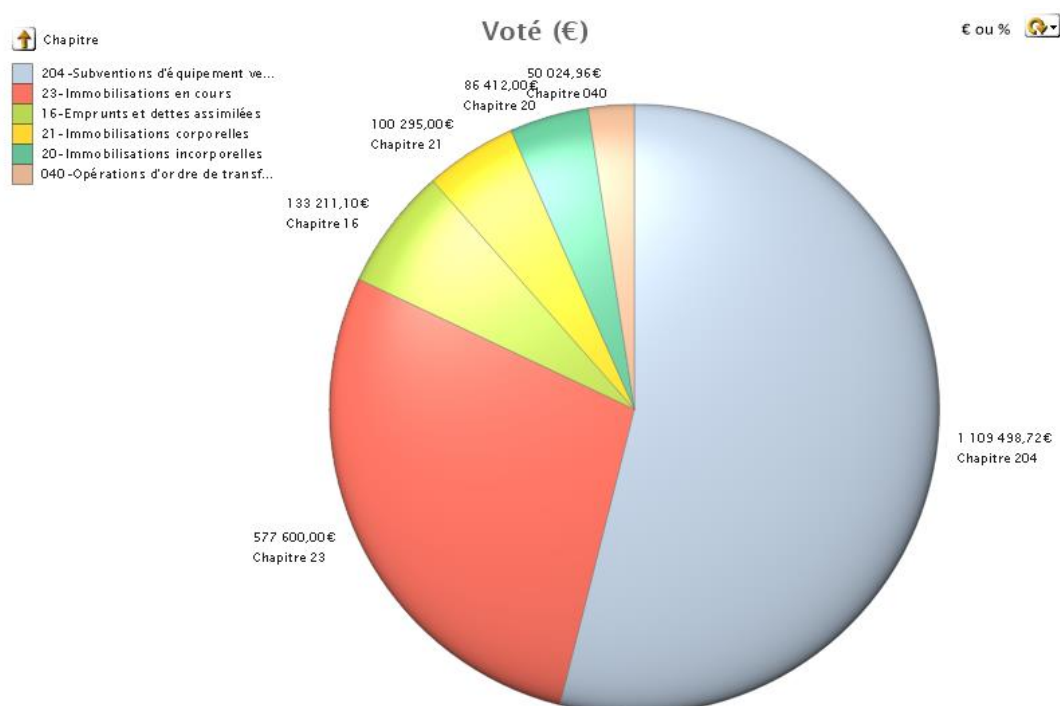
Principales recettes

Chapitre 10 : FCTVA + excédent de fonctionnement capitalisé (106 611.02 €)

Chapitre 13 : participations des communes pour la voirie (RAR de 8 466.95 €), remboursement d'un fonds de concours pour la commune de Venesmes dans le cadre du déploiement de la fibre optique (16 600 €) et subventions diverses : DETR PLUi (RAR de 31 402 €), CAF pour les investissements du service enfance-jeunesse (RAR + prévisions pour un total de 7 600 €), FIPFHP pour l'achat d'un ordinateur portable pour permettre le télétravail d'un agent reconnu travailleur handicapé pendant le confinement (1 000 €).

Chapitre 16 : prévision d'un emprunt de 500 000 € pour financer les travaux du bâtiment Colbert.

Dépenses d'investissement



Principales dépenses

Chapitre 20 : Élaboration du PLUi (RAR 44 612 €), diagnostic et études diverses (15 000 €), renouvellement de logiciels et refonte du site internet (17 000 €).

Chapitre 21 : véhicule (achat d'un camion polybenne suite au vol d'un véhicule au pôle de Vallenay pour un montant de 48 000 €), matériels et équipements divers (41 315 € répartis entre le gîte COLBERT, l'achat de matériels techniques, outillages divers, parc informatique...)

Chapitre 23 : Bâtiment Colbert (RAR de 49 600 € + prévisions de 450 000 €) et programme voirie (78 000 € prévus pour des projets sur les communes de Corquoy, Lapan et Levet).

Chapitre 204 : Fonds de concours divers aux communes du territoires pour un montant total de 10 398.72 € (comprenant des restes à réaliser et de nouveaux projets), participation au déploiement de la fibre optique (RAR de 956 800 € + extension du réseau à Venesmes pour 16 600 €), aide financières aux entreprises dans le cadre du COVID-19 (20 000 € directement pour les entreprises + 10 000 € au Fonds Renaissance).

2. BP 2020 – BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Il s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
20 161.84 €	2 161.84 €	-	-

Abandon du régime dérogatoire depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le budget ordures ménagères perdure pour les écritures comptables :

- Régularisations demandées par le SMIRTOM sur les facturations faites aux usagers avant le 31/12/2017 (décès, déménagement...)
- Non valeurs ou créances éteintes.

Une subvention d'équilibre du budget général de 10 000 € est inscrite au BP 2020.

3. BP 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN REGIE

Vu la délibération 18-65 du 4 juillet 2018 approuvant le choix et le principe du recours à une délégation de service public d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire intercommunal à compter du 1^{er} janvier 2020, le budget annexe assainissement en régie est dissout à cette même date.

Le résultat 2019 est affecté sur le budget général : 43 288,13 € d'excédent de fonctionnement et 7 324,66 € d'excédent d'investissement.

Les immobilisations de ce budget sont également transférées au budget général. Cependant, une partie de ces immobilisations nécessaires au bon fonctionnement du budget annexe assainissement en DSP sont mises à disposition (ainsi que leur financement) de ce dernier.

4. BP 2020 - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Il s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
578 128.99 €	578 128.99 €	2 537 262.73 €	2 537 262.73 €

Principales dépenses d'investissement :

- STEP Corquoy - RAR : 47 925.30 € + Prévision 50 000 €
- STEP + réseaux de Châteauneuf/Venesmes – RAR 120 000 € + Prévision 1 940 000 €
- Surverse Levet + travaux suite diagnostic sur l'ancien territoire en régie : 84 000 €

Suite à la dissolution du budget assainissement en régie, le patrimoine nécessaire à la bonne exécution du service assainissement en délégation de service public est mis à disposition du budget DSP. La charge financière afférente est également supportée par ce budget (amortissements, remboursement des emprunts).